

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 26 JANVIER 2024

N° 2024-01-15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 11

Exprimées par pouvoirs : 13

Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle
RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à
Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Nicolas

DARAGON à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX,
Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Marlène MOURIER à Danielle TOUCHE.

Assistait en visioconférence (sans droit de vote) : Roland PEYRON.

Délégué-e excusé-e : Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES, Corinne MOULIN,
Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Gérard TENOUX, Yann TRACOL.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Saisine du Conseil scientifique, éthique et prospectif du Parc sur les évènements sportifs de rayonnement national ou international et Parcs naturels régionaux

Rapport :

La Présidente propose de saisir le Conseil scientifique, éthique et prospectif du Parc naturel régional des Baronnies provençales sur le lien entre les PNR et les évènements sportifs de portée nationale ou internationale.

Le contenu de la saisine est joint en annexe à la présente délibération

Délibération :

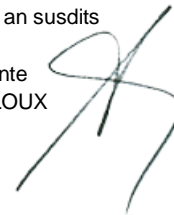
- ◆ Vu l'article 9 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc
- ◆ Considérant la Charte du Parc

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de saisir le Conseil scientifique, éthique et prospectif du Parc selon la note annexée à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX





Saisine du Conseil scientifique, éthique et prospectif du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Evènements sportifs de rayonnement national ou international et Parcs naturels régionaux

Date : 26 janvier 2024

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE :

Les éléments contextuels qui président à cette sollicitation sont de deux ordres : organisationnels d'une part et territoriaux d'autre part.

Les éléments de contexte organisationnels

Le CSEP a été renouvelé en 2022. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc, adopté en comité syndical le 5 janvier 2017, celui-ci peut « à la demande du Comité Syndical, du Bureau ou du Président du Parc, [émettre] un avis et / ou des propositions sur des sujets traités par le Parc ou sur des projets de recherche soutenus par le Parc.

Conformément à ce règlement intérieur, le CSEP s'est autosaisi de plusieurs questions touchant le territoire depuis plusieurs mois et participe, sur certains dossiers le nécessitant, au comité d'avis du Parc sur les projets d'aménagements et de planification territoriale. En 2023, le CSEP a rendu deux avis sur des projets pour lequel le Parc avait été sollicité (dossier d'aménagement de la Méouge et projet d'extension de la plateforme de compostage de Sorbiers). Les processus entre le CSEP et les élus du parc sont donc en train de se structurer progressivement et les élus du Parc souhaitent à leur tour saisir les membres du CSEP.

Ils proposent donc cette première forme de saisine par une note descriptive des questions qu'ils se posent en précisant le contexte dans lequel elles se déploient et dans quels délais ils souhaiteraient bénéficier de l'éclairage de des membres du CSEP. Il s'agirait de faire approuver cette saisine par le bureau syndical avant transmission à la présidente du CSEP. Il est proposé que les chercheurs et enseignants-chercheurs ayant travaillé sur le sujet présentent leurs réflexions à nouveau en bureau syndical.

Les éléments de contexte territoriaux

Cette première saisine porte sur le lien entre les PNR et les évènements sportifs de portée nationale ou internationale. Le questionnement prend sa source dans plusieurs évènements territoriaux : en 2020 (dans le contexte sanitaire du COVID) le tour de France est passé dans les Baronnies provençales avec une prise en compte des enjeux territoriaux et du projet de développement durable que porte le Parc uniquement liée aux incidences Natura 2000. Le syndicat mixte du Parc a été récemment informé que la 17ème étape du Tour de France passera devant la Maison du Parc, le 17 juillet 2024 (trajet Saint-Paul-Trois-Châteaux -



Une autre vie s'invente ici



575 route de Nyons * 26510 * SAHUNE * Tél. : 04 75 26 79 05 * smbp@baronnies-provençales.fr * www.baronnies-provençales.fr



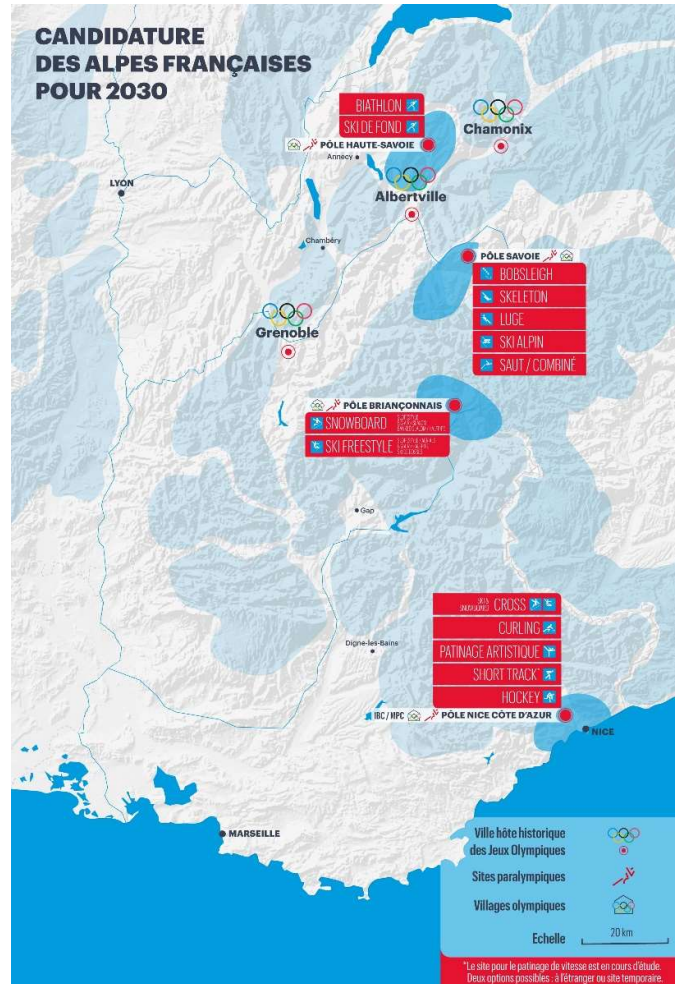
Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Superdévoluy). Le bureau d'étude Biotope, missionné pour réaliser l'évaluation des incidences a contacté les services du SM PNR.

La 5ème étape du Paris-Nice traversera également le Parc le 07 mars 2024.

L'équipe du Parc a par ailleurs été informée que la flamme olympique visant l'ouverture des Jeux Olympiques (JO) à Paris, passerait à Grignan, ville-porte du Parc le 20 juin 2024.

Enfin, depuis le 29 novembre 2023, la candidature conjointe des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur est la dernière candidature française en lice pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2030. Cette candidature constitue un élément déclencheur du questionnement. Une demande de positionnement des PNR, pour l'instant informelle, a été exprimée par le Président de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès du Président de l'association des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les Baronnies provençales apparaissent comme un territoire « adjacent » au vu des sites retenus (cf. carte) :



A noter que d'autres évènements d'ampleur nationale et internationale ont déjà eu lieu sur le territoire du Parc :

- * Coupe du monde de vol libre (deltaplane) à Laragne : 2009
- * Championnat de France de parapente : 2013 - 2014
- * Raid VTT Chemins du Soleil : depuis 2003
- * le trail de la Drôme accueille le championnat de France de trail en 2024

2. QUESTIONNEMENT DES ELUS DU PARC ET ATTENTES A L'EGARD DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, ETHIQUE ET PROSPECTIF DU PARC

Les élus souhaitent disposer de l'éclairage scientifique en vue de définir les contributions possibles du Parc à l'organisation d'événements sportifs de rayonnement national ou international qui pourraient se dérouler en tout ou partie dans les Baronnies provençales ou y avoir des impacts. Ils aimeraient pouvoir identifier les approches possibles pour le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales en vue de contribuer à l'atteinte d'une ambition d'excellence environnementale et sociétale compatible avec la charte du Parc.

Il importerait que cette question puisse être traitée de manière pluridisciplinaire autour des questionnements suivants :

- * Plus qu'un maillage urbain d'infrastructures sportives, les territoires ruraux de Parcs naturels régionaux peuvent-ils bénéficier d'une dynamique territoriale positive plus large dans l'organisation d'événements sportifs de portée nationale ou internationale ?
- * Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils être entendus sur les choix opérés dans la conception et l'organisation de ces événements sportifs et dans quels domaines (préservation des écosystèmes, limitation de l'empreinte carbone...) et avec quels leviers d'intervention ?
- * Comme développé dans la charte d'engagement des JO de 2024, comment l'organisation de tels événements peut constituer un effet levier décisif dans l'expérimentation (des formes d'aménagements et d'habitats par exemple) ou la structuration de dynamiques territoriales pérennes (structuration des circuits courts notamment) dans les territoires de Parcs naturels régionaux?
- * Peuvent-ils constituer des opportunités pour remettre sur le devant de la scène des enjeux et des actions menées dans les Parcs naturels régionaux (sensibilisation des pratiquants de sports de nature au respect de l'environnement par exemple) ?

Les élus du Parc souhaiteraient que le fruit de la réflexion des membres du CSEP puisse être présenté en bureau ou comité syndical et qu'il puisse être restitué avant le 20 juin 2024, date du passage de la flamme olympique à Grignan, ville-porte du Parc.

3. PREMIERS ELEMENTS DE POSITIONNEMENT IDENTIFIES EN CE QUI CONCERNE LES JO 2030

Le syndicat mixte du Parc naturel régional a déjà été appelé à se positionner en lien avec les Jeux Olympiques et paralympiques 2030. Le Président Renaud Muselier a sollicité le positionnement des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans cette dynamique olympique. Les premiers éléments échangés entre les directeurs de Parcs reposent pour l'instant sur les idées suivantes :

Des Jeux olympiques visant l'excellence environnementale

- * Veiller à la préservation voire au renforcement de la protection de la biodiversité ordinaire et remarquable ;

- * Fixer l'objectif d'un bilan carbone exemplaire dans les phases de chantier et lors de la tenue de l'évènement ;
- * Veiller à un usage raisonné des ressources foncières, en eau et au réemploi des matériaux dans le cadre des chantiers générés par les jeux olympiques ;
- * Fixer des objectifs quantifiés pour une empreinte carbone réduite, une préservation voire une protection renforcée de la biodiversité, la maximisation des principes de l'économie circulaire et du réemploi... et mettre en place un système de suivi et de pilotage de ces objectifs ;

Des moyens conséquents investis avec un effet positif durable sur le territoire

- * En matière d'infrastructures : infrastructures ferroviaires, mise en place de dispositifs de mobilité durable ;
- * Structuration de circuits courts et valorisation des productions locales ;
- * Initier des démarches expérimentales en matière de réemploi et d'architecture modulaire et éphémère, valorisation de l'existant ;
- * Valoriser les territoires alpins et préalpins pour renforcer leur attractivité à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques.

Saisir l'opportunité d'un contexte exigeant la sobriété pour s'inscrire dans des démarches d'innovation frugale en faisant ainsi évoluer le modèle des jeux olympiques

- * Mettre à profit l'effet catalyseur et accélérateur d'innovations des JO pour engager ou pérenniser les transitions sociétales et territoriales nécessaires ;
- * Mobiliser les parties prenantes des territoires dans des projets d'accompagnement de la dynamique des jeux olympiques ;
- * Impliquer pleinement les habitants des territoires dans ces projets, soutenir des initiatives citoyennes, co-construire les projets avec les habitants.

Renouer avec l'esprit et les valeurs olympiques : excellence, amitié et respect

- * Saisir l'opportunité des JO 2030 pour renforcer le lien social, la volonté de vivre ensemble et l'attractivité des villages alpins et préalpins ;
- * Se mobiliser autour des sports de nature et en profiter pour dynamiser la sensibilisation au territoire et à l'environnement ;
- * Cibler des bonus spécifiques dans les installations sportives et d'itinérance dans le cadre des contrats de Parc ;
- * Mobiliser les artistes au service des valeurs d'excellence, d'amitié et de respect.

Il serait également demandé au Président de la Région d'associer les Parcs naturels régionaux dans la gouvernance de l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques.

Dans le cadre des discussions relatives à l'augmentation des cotisations statutaires, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a par ailleurs formulé des

propositions de positionnement de sa chargée de projet sports de nature, activités récréatives et nature.

Du fait de ces obligations et opportunités de positionnement, il est impératif que le syndicat mixte du Parc dispose d'éléments de réflexion et de proposition des membres du conseil scientifique avant le 20 juin 2024.

4. BIBLIOGRAPHIE

Documents institutionnels

Comité international Olympique, Agenda olympique 2020+5, 15 recommandations, <https://olympics.com/cio/agenda-olympique-2020-plus-5>

Région Auvergne Rhône Alpes, CNOS français, France Paralympique, Région Sud Provence Alpes, Côte d'Azur, Candidature des Alpes françaises à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2030, Dossier de presse

Summer Olympic Games. Organizing Committee.33, *Notre engagement pour Paris 2024 : un nouveau modèle d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à la transformation écologique / Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*, Edited by [Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - 2020, 2024, Paris](#)

Articles de presse

« Nous réclamons un référendum sur la candidature des Alpes françaises aux Jeux olympiques d'hiver 2030 » in Le Monde, https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/12/nous-reclamons-un-referendum-sur-la-candidature-des-alpes-francaises-aux-jeux-olympiques-d-hiver-2030_6193933_3232.html, 12 octobre 2023.

Liste des signataires

Nicolas LEPELTIER, « JO d'hiver 2030 : seule candidate retenue parle CIO, la France prolonge son aventure olympique malgré les critiques », https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/11/29/jo-d-hiver-2030-seule-candidate-retendue-par-le-cio-la-france-prolonge-son-reve-olympique_6203002_3242.html, 29 novembre 2023

Articles et ouvrages de recherche

GOUGUET Jean-Jacques, « L'avenir des grands événements sportifs : La nécessité de penser autrement », *Revue juridique de l'environnement*, 2015/HS15 (n° spécial), p. 95-115. URL : <https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2015-HS15-page-95.htm>